

2024

« Il faut apprendre, non pas pour l'amour de la connaissance, mais pour se défendre contre le mépris dans lequel le monde tient les ignorants » Charlie Chaplin

L'OFFRE CGT DE FORMATION SYNDICALE



Union Départementale CGT de l'Ain

3, impasse Alfred Chanut 01000 Bourg en Bresse tél. 04 74 22 16 48

E.mail : udain-formation@cgt01.fr - www.cgt01.fr

Adresse postale : CS 60092 01003 Bourg en Bresse cedex

Conception : Fanny Roubot

La formation syndicale :

Responsables du syndicat, vous avez en mains l'offre de formation syndicale CGT proposée et organisée par l'Union Départementale de l'Ain et les Unions Locales pour l'année 2024.

Avec cet outil, vous serez en mesure de construire le plan de formation de votre syndicat afin de :

- Créer les conditions pour que tout nouvel adhérent à la CGT acquiert, dès son adhésion, les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour participer à la vie du syndicat,
- Assurer à chaque adhérent, tout au long de sa vie syndicale, l'accès à une formation permanente,
- S'assurer que toute prise de responsabilité soit accompagnée d'une formation.

Les droits à la formation syndicale

Le droit à la formation syndicale existe depuis 1957. Les initiatives et les luttes ont permis d'améliorer les droits initiaux, beaucoup restent à conquérir. On distingue des droits différenciés pour les travailleurs de droit privé (les salariés) et ceux de droit public (les fonctionnaires et agents de l'Etat, territoriaux ou hospitaliers).

Les salariés et les privés d'emploi

Le congé de formation économique, sociale et syndicale (CFESS) concerne, sous conditions, tous les salariés, y compris les privés d'emploi. Le droit est de 12 jours par an et peut être porté à 18 jours pour les animateurs de stages. Depuis la loi n°2014-288 du 5 mars 2014, l'article L.2145-7 du Code du Travail permet maintenant de prendre le congé formation économique, sociale et syndicale sur une 1/2 journée minimum. La formation est assimilée à une période de travail effectif pour le calcul des droits. Conformément à l'article L 2145-6 du code du travail modifié par l'ordonnance N°2017-1386 du 22 Septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

Les mandats ouvrent droit à un temps de formation complémentaire. Les conditions d'accès et de rémunération y sont spécifiques. Il s'agit :

- ➔ du congé de formation économique des membres du comité social économique,
- ➔ du congé de formation des membres des commissions santé, sécurité et conditions de travail,
- ➔ du congé de formation des conseillers prud'hommes.

Les fonctionnaires et agents du public

Le congé de formation syndicale est ouvert, sous conditions, aux fonctionnaires et agents non titulaires. Il est d'une durée de 12 jours par an. Le salaire est intégralement maintenu.

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter le site www.formationsyndicale.cgt.fr.

Des droits à conquérir

Les propositions de la CGT sont à développer et à inscrire dans les revendications, dans l'entreprise comme dans la branche professionnelle sans oublier le champ territorial :

- Elargir le nombre de bénéficiaires,
- Remplacer les salariés absents dans le cadre de ce congé en déduisant les dépenses du montant de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle.

3 familles de formations CGT

- « **Outils pour être acteur toute sa vie** »
- « **Outils pour la responsabilité** »
- « **Outils pour le mandat** »

Depuis plusieurs années, l'UD de l'Ain fait en sorte que le plan de formation corresponde aux besoins des camarades élus et mandatés.

Ce plan de formation représente un véritable investissement humain de tous les acteurs du département (Collectif formation – Secrétaires UL et UD). L'UD essaye d'apporter des nouveautés avec les moyens humains et matériels à sa disposition.

Nous vous demandons d'être sensibles à la question de la formation dans vos syndicats et de mener, vous aussi, une véritable politique d'impulsion.

Facturation

- Pour chaque formation (hors CSE, CSSCT et formations informatiques), un montant de 30 € par jour par stagiaire sera facturé au syndicat.



Outiller pour être acteur toute sa vie

Les formations de base

S'impliquer dans la CGT (ex FANS)

Durée : 1 jour.

Public : Tous les syndiqués.

Thème 1 : L'organisation de la société

Contenu : **Thème 2 :** L'action syndicale dans la société

Thème 3 : La CGT, ses valeurs, la place de l'adhérent dans notre organisation



INSCRIVEZ-VOUS AUPRES DE LA STRUCTURE CONCERNEE.

Participer à la vie de la CGT (Module 1)

(Ex Niveau 1)

Durée : 3 jours.

Prérequis : Avoir suivi la formation « s'impliquer dans la CGT ».

Public : Tous les syndiqués.

Contenu : **Thème 1 :** Qu'est ce que la société capitaliste mondialisée ?

Thème 2 : L'organisation de la société dans le système capitaliste.



UL Amberieu - 04 74 38 28 80 - ul.cgt.amberieu@orange.fr

UL Bourg en Bresse - 04 74 23 52 14 - ul-cgt-bourgenbresse@wanadoo.fr

Outiller pour être acteur toute sa vie

Les formations de base

Participer à la vie de la CGT (Module 2)

- Durée :** 2 jours.
- Prérequis :** Avoir suivi le Module 1.
- Public :** Tous les syndiqués.
- Contenu :** **Thème 1 :** L'action syndicale, du lieu de travail à l'international
Thème 2 : La CGT, notre mode d'organisation



INSCRIVEZ-VOUS AUPRES DE LA STRUCTURE CONCERNEE.

Participer à la vie de la CGT (Module 3)

- Durée :** 3 jours.
- Prérequis :** Avoir suivi les Modules 1 et 2.
- Public :** Tous les syndiqués.
- Contenu :** **Thème 1 :** La démarche CGT pour transformer la société
Thème 2 : Mener la bataille des idées : contester et proposer
Thème 3 : Construire les revendications des salariés, avec les syndiqués, en partant du travail.
Thème 4 : Organiser la mobilisation
Thème 5 : Négocier pour gagner



UL Amberieu - 04 74 38 28 80 - ul.cgt.amberieu@orange.fr

UL Bourg en Bresse - 04 74 23 52 14 - ul-cgt-bourgenbresse@wanadoo.fr

Outiller pour être acteur toute sa vie

Niveau 2 - tronc commun

- Durée :** 2 x 5 jours.
- Public :** Les militants de la CGT **ayant effectué le Niveau 1 (ancienne ou nouvelle version).**
- But :** Poursuivre la construction et l'élargissement des connaissances nécessaires aux militants et dirigeants de nos syndicats et organisations, pour l'efficacité de leur activité et leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations de leur structure.
- Contenu :**
- Partie 1 :**
La CGT, transformations du travail, le système capitaliste, sa crise, nos solutions. Construire le rapport de force.
- Partie 2 :**
Mondialisation, clés d'analyse. Institutions internationales et interventions syndicales. Institutions européennes et interventions syndicales. Emploi industriel, services, services publics.
La diversité du salariat d'aujourd'hui, l'élaboration des revendications, le fonctionnement de la société, le syndicalisme et les orientations de la CGT.



Rappel : 2ème partie 2023 :
du lundi 22 au vendredi 26
janvier 2024

Outiller pour être acteur toute sa vie

Feuille de paie

Durée : 2 jours.

Public : Essentiellement les syndiqués du privé.

Contenu : Jour 1 - Les aspects techniques de la fiche de paie en relation avec les revendications de la CGT.

- Mentions obligatoires,
- Le salaire brut et ses éléments,
- Les cotisations sociales, la CSG/CRDS,
- Impact de l'arrêt maladie sur le salaire,
- Le salaire socialisé.

Jour 2 - Incidences du coût du capital et des aides de l'Etat sur les salaires et le pouvoir d'achat des salariés.



Outiller pour être acteur toute sa vie

Combattre syndicalement l'extrême droite

Durée : 2 jours.

Public : Tous les syndiqués.

Contenu : Identifier les similitudes et les différences des discours de l'extrême droite entre hier et aujourd'hui.

Connaître les propos de l'extrême droite et pointer les sujets sur lesquels nous devons affiner notre argumentation syndicale.

Travailler sur la posture individuelle, collective et unitaire à avoir face aux salariés, syndiqués, électeurs de l'extrême droite.



Outiller pour être acteur toute sa vie

Utiliser les réseaux sociaux pour mobiliser les syndiqués

Durée : 2 jours.

Public : Toute personne souhaitant **découvrir** les réseaux sociaux et leur utilisation pour améliorer la communication avec les syndiqués.

Objectif : L'objectif est de comprendre le fonctionnement des réseaux sociaux à travers leur utilisation pour optimiser la communication interne et externe du syndicat.

Pré-requis : Utiliser au moins un des éléments suivants (utilisation de base) : smartphone, ordinateur ou tablette. **Attention, il sera nécessaire d'apporter son matériel le jour du stage.**

Contenu : Être capable de créer une page Facebook pour son syndicat et de la faire vivre et évoluer. Savoir utiliser les messageries internes aux réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp etc) pour garder le lien et mobiliser les syndiqués.



Outiller pour la responsabilité

Cogitiel première utilisation

Durée : 2 jours.

Public : Utilisateurs du cogitiel, possédant un mandat de secrétaire de syndicat, de trésoriers ou de responsable à l'orga possédant les codes d'accès de son syndicat.

Public n'ayant jamais utilisé le cogitiel et s'engageant à le mettre en place dans leur structure.

Contenu : Création, modification, suppression fiche syndiqué, gestion des cotisations, édition pour les impôts, rappel sur le circuit des cotisations, création du fichier de prélèvement avec envoi à la banque.



Il est indispensable d'apporter votre PC et vos codes d'accès !

Cogitiel perfectionnement

Durée : 2 jours.

Public : Utilisateurs du cogitiel, possédant un mandat de secrétaire de syndicat, de trésoriers ou de responsable à l'orga possédant les codes d'accès de son syndicat.

Public ayant déjà pris en main le cogitiel.

Contenu : Approfondissement des connaissances de chacun après avoir déjà utilisé le Cogitiel.



Outiller pour la responsabilité

Avec l'Université Lumière Lyon 2

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans l'entreprise

Durée : 4 jours (3+1).

Public : Ce stage est proposé prioritairement en complément d'une formation « Comité Social et Economique » (CSE), pour les mandatés de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), aux référents « Harcèlement sexuel et agissements sexistes », aux pôles juridiques (DLAJ) des UL, mais aussi à tous les camarades intéressés par ces questions.

Objectifs : L'objectif est de construire une intervention syndicale pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail et dans la CGT.

Contenu : Être en capacité d'identifier et de caractériser les violences sexistes et sexuelles, et de construire une démarche pour agir syndicalement en mobilisant des outils à disposition. Comment mobiliser les acteurs sur le lieu de travail pour construire une intervention syndicale sur ce sujet.

Le dernier jour portera sur le cadre juridique du référent « Harcèlement sexuel et agissements sexistes »



Outiller pour la responsabilité

Outil du trésorier

Durée : 2 jours.

Pré-requis : Il est nécessaire d'avoir un COGITIEL au nom du syndicat, d'être secrétaire ou trésorier du syndicat, de cotiser dans le syndicat, d'être à jour des reversements COGETISE et d'avoir une adresse mail valide.



Public : Secrétaire de syndicat, trésorier, responsable politique financière.

Objectif : Connaître les 7 critères de la loi d'Août 2008 sur la représentativité, être en capacité de tenir une comptabilité pour répondre à un des critères « transparence financière », savoir utiliser le logiciel « outil du trésorier ».

Contenu :

- Rappel sur les structures de la CGT (circuit des cotisations, loi 2008 sur la représentativité avec les obligations comptables).
- Règles de vie financière du syndicat (commission de contrôle, statuts...)
- Utilisation du logiciel « outil du trésorier » (point de départ, dépenses / recettes, bilan et compte de résultat).

Conditions : Le secrétaire ou le trésorier recevra un mail de « Automate sans réponse », il faudra recopier le mot de passe, cliquer sur le lien : <https://ww.cogitiel.org/>



Il est indispensable d'apporter votre PC !

Outiller pour la responsabilité

Code du travail

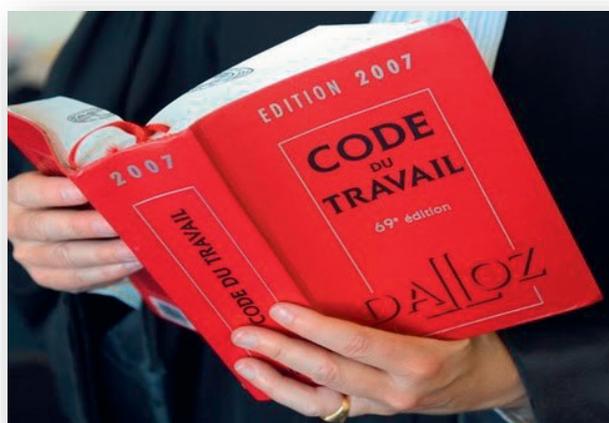
Durée : 2 jours.

Public : Tous les élu(e)s et mandaté(e)s : C.S.E et C.S.S.C.T. et tous les autres mandats

Objectif : Il s'agit de permettre aux militant(e)s élu(e)s et mandaté(e)s d'acquérir des outils indispensables immédiatement mobilisables pour investir les différentes réunions.

Contenu :

- La structure du Code du Travail
- L'enjeu de l'utilisation correcte du Code du Travail
- L'approche militante de cet outil
- L'utilisation à droit constant



Outiller pour le mandat

Comité Social Economique

Durée : 5 jours.

Public : Les élus titulaires du Comité Social Economique **n'ayant pas suivi ce stage depuis 4 ans.**

Objectifs : À l'issue de cette formation, les stagiaires seront outillés et leurs savoir-faire actualisés afin d'exercer leur mandat au Comité Social Economique en mettant en œuvre la démarche CGT.

- Contenu :**
- **CSE approche syndicale** : les élus CSE acteurs de la démarche CGT,
 - **Comprendre les comptes de l'entreprise** : Comprendre les éléments clés du compte de résultat, de la construction de la richesse de l'entreprise et de son utilisation, notions d'environnement économique et stratégies des entreprises. La compréhension des comptes pour défendre l'emploi,
 - **Les prérogatives du CSE** : Les attributions du CSE, l'information – consultation du CSE, les délais de consultation, la BDES (grandes lignes). Les experts du CSE : cas de recours, financement, retours d'expérience,
 - **Le fonctionnement du CSE** : Ordre du jour, PV, déroulement des réunions, crédit d'heures, votes, commissions, formation.... Le budget du CSE,
 - **Activités Sociales et Culturelles (ASC)** : Gestion des ASC selon une politique sociale émancipatrice.



Outiller pour le mandat

Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Durée : 5 jours.

Public : Les élus titulaires du CSE et/ou les membres de la commission CSSCT **n'ayant pas suivi ce stage depuis 4 ans**

Objectifs : A l'issue de cette formation, le stagiaire sera en capacité de définir les actions à entreprendre dans le cadre de son mandat avec la démarche de la CGT.

Contenu :

- Les concepts de travail et de santé,
- Les dangers et les risques professionnels,
- La prévention des risques,
- Les documents obligatoires.



A prévoir le jour du stage :

Document unique d'évaluation des risques professionnels de votre entreprise.

Si le fichier est trop volumineux, uniquement la partie vous concernant.

Outiller pour le mandat

Conseiller du salarié

Durée : 5 jours.

Public : Les Conseillers du salarié CGT ayant moins de 5 ans de mandat.

Objectifs : Il s'agit de permettre aux militant-e-s Conseillers du salarié d'acquérir des outils indispensables immédiatement mobilisables pour l'exercice de leur mandat.

Contenu :

- Le code du travail ;
- Le mandat du conseiller du salarié ;
- La conception de la CGT du mandat ;
- Les quatre phases structurantes de l'activité du conseiller du salarié ;
- Les différents types de licenciements ;
- Le licenciement motif inaptitude et sa procédure ;
- Le licenciement économique et sa procédure ;
- Les règles générales et particulières de procédure de licenciement ;
- La rupture conventionnelle et sa procédure ;
- Les délais de prescription ;
- Mise en situation « jeu de rôle ».



Outiller pour le mandat

Délégué Syndical

Durée : 5 jours.

Public : Les délégués syndicaux en place ou à venir

Objectifs : Equiper nos délégués syndicaux afin qu'ils soient en capacité de mettre en œuvre la démarche revendicative de la CGT dans le cadre de leurs missions, cela afin de conquérir des droits nouveaux.

S'approprier la loi du 20 août 2008 et les dernières modifications apportées par les « ordonnances Macron » du 22 septembre 2017.



**Délégué
Syndical**



Interventions extérieures

Institut de Lyon

Négociation du protocole d'accord préélectoral

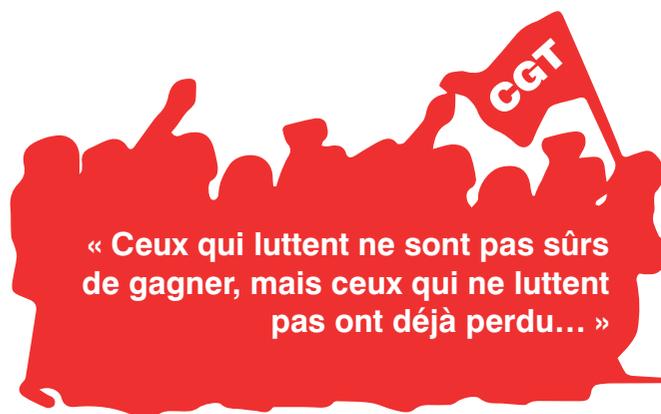
Durée : 1 jour.

Public : Négociateurs/trices des PAP, délégué.es syndicaux, représentant.es des sections syndicales, élu.es au CSE, candidat.es aux élections du CSE.

Contenu : **La négociation du PAP et d'un accord collectif sur le CSE :** périmètre, attribution et fonctionnement du CSE / l'élection du CSE, négociateurs et signataires du PAP.

Les règles électorales légales et les recours : élections par collège à la proportionnelle avec représentation équilibrée des hommes et des femmes, organisation concrète du scrutin / recours devant l'autorité administrative, le tribunal judiciaire.

Le contenu du PAP : exercice pratique



Interventions extérieures

Institut de Lyon

RGPD (Réglementation et Gestion de la Protection des Données)

Durée : 1 jour.

Public : Défenseurs syndicaux, conseillers du salarié, élus du personnel et délégués syndicaux.

Objectifs : Sensibiliser à la protection des données personnelles, par une explication du cadre juridique posé par le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)
- Comprendre quelles sont les données protégées, les différents niveaux de protection et les mécanismes à mettre en oeuvre pour être en conformité avec le RGPD.

Contenus : Introduction : Le RGPD, de quoi s'agit-il ?
Les données : de quoi parle-t-on ?
- Données personnelles et données sensibles : comment les repérer ?
- Le traitement des données : comment ? sur quelles bases légales ?
- Les principes de protection des données

Droits sur les données et contrôle de la protection des données
- Les droits des personnes dont les données sont protégées
- L'autorité de contrôle
- Le délégué à la protection des données



Interventions extérieures

Je travaille avec Word

Durée : 1 jour.

Public : Tous les syndiqués (6 stagiaires maximum) utilisant cet outil.

Objectif : Etre capable de mettre en forme et en page un document simple.

Prérequis : Savoir se repérer dans l'environnement Windows.

Contenu : Se repérer dans l'espace de travail en maîtrisant les termes techniques, savoir manipuler un document et du texte. Savoir mettre en forme du texte avec les options courantes, savoir insérer des symboles et des caractères spéciaux. Comprendre le fonctionnement de la limite d'un paragraphe et des alignements. Savoir encadrer et colorer un paragraphe. Savoir créer plusieurs alignements sur la même ligne, mettre en place des effets de liste ou d'énumération. Savoir utiliser les outils de reproduction et d'effacement de la mise en forme. Stabiliser un document de plusieurs pages. Connaître les options de mise en page à utiliser et à éviter. Maîtriser la reproduction du même contenu sur toutes les pages. Savoir configurer l'impression d'un document.



PC mis à disposition par le formateur

Pour chaque stagiaire, la formation sera co-financée à hauteur de 50 € par structure (UL / UD / Syndicat).

Interventions extérieures

Je travaille avec Excel

Durée : 1 jour.

Public : Tous les syndiqués (6 stagiaires maximum) utilisant cet outil.

Objectif : Etre capable de construire des tableaux simples et de les imprimer.

Prérequis : Savoir se repérer dans l'environnement Windows.

Contenu : Se repérer dans l'espace de travail en maîtrisant les termes techniques, savoir manipuler un classeur et ses feuilles. Savoir sélectionner rapidement, savoir manipuler des cellules. Savoir mettre en forme des cellules avec les options courantes, comprendre les avantages et les inconvénients de chaque méthode d'alignement. Mélanger du texte et des chiffres en conservant les chiffres. Maîtriser l'impression d'un tableau.



PC mis à disposition par le formateur

Pour chaque stagiaire, la formation sera co-financée à hauteur de 50 € par structure (UL / UD / Syndicat).

Interventions extérieures

Je travaille avec Excel

perfectionnement

Durée : 1 jour.

Public : Tous les syndiqués (6 stagiaires maximum) ayant déjà les bases de cet outil.

Objectif : Être capable de construire, présenter des tableaux simples et de les imprimer.
Être capable d'automatiser ses tableaux avec des calculs et fonctions simples.
Être capable de gérer les bases de données.

Prérequis : Connaître l'environnement Windows
Avoir suivi le premier module Excel ou être capable de mettre en forme, en page un tableau, et utiliser les calculs et fonctions simples.

Contenu : L'environnement logiciel et manipulations de base
Les options de mise en forme
Les options de mise en page
Les calculs et fonctions simples
La gestion des bases de données



PC mis à disposition par le formateur

Pour chaque stagiaire, la formation sera co-financée à hauteur de 50 € par structure (UL / UD / Syndicat).

Interventions extérieures

Institut de Grenoble

Communication

Durée : 3 jours.

Public : Tout représentant du personnel souhaitant progresser en communication.

Objectifs : Améliorer son efficacité personnelle dans les différentes situations de communications écrites et orales. Si un accent particulier est porté sur la communication syndicale et professionnelle, les apports du stage ne sont toutefois pas circonscrits aux frontières de l'entreprise et doivent permettre de modifier le mode relationnel établi avec les autres. A l'issue de la formation, les stagiaires sont ainsi en capacité de définir le sens du mot «communiquer» et d'améliorer leurs pratiques de communication en centrant leur attention sur des fondamentaux.

Contenu : Ce stage fait une large place à la réflexion sur les éléments fondamentaux tels que les différentes conceptions de la communication, la place de la relation et du contenu, les registres de la communication, les objectifs de communication, etc. Les nombreux apports théoriques précédemment évoqués sont mis en application à travers des exercices pratiques. Sont ainsi abordés de manière approfondie des outils classiques de la communication syndicale écrite tels que les tracts, la lettre à la direction, la prise de notes, etc. La partie orale s'appuie quant à elle sur différentes situations concrètes de prises de parole : négociations, prise de parole devant les salariés, discussions débats, etc.



Interventions extérieures

CARSAT

Handicap, inaptitude et maintien dans l'emploi

Durée : 2 jours.

Public : Tous militants confronté aux questions de l'inaptitude, du handicap et du maintien dans l'emploi dans le secteur privé.

Objectifs : Accompagner des salarié(e)s en risque d'inaptitude, à exprimer leurs situations de travail et à construire leurs avenir professionnels.
Amorcer au sein du syndicat des stratégies collectives pour le maintien dans l'emploi.
Solliciter les acteurs externes à l'entreprise pour intervenir dans des situations de handicap ou d'inaptitude.

Contenus : Handicap, inaptitude et invalidité : de quoi parlons nous ?
Le rôle des élu(e)s
Approche juridique et jurisprudentielle du maintien dans l'emploi
Les acteurs externes à l'entreprise et leurs outils pour le maintien dans l'emploi ?
Quelles stratégies syndicales déployer dans l'entreprise ?



**INSCRIVEZ-VOUS AUPRES DE LA
STRUCTURE CONCERNEE.**

Union Locale d'Ambérieu - ul.cgt.amberieu@orange.fr

Interventions extérieures

CARSAT

Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

Durée : 2 jours.

Public : Elus et syndiqués CGT.

Objectifs :

- Définir ce qu'est une Maladie Professionnelle (MP) et un Accident du Travail (AT),
- Accompagner et informer les salariés dans le cadre d'une maladie ou d'un accident d'origine professionnelle,
- Prendre en compte les intervenants extérieurs et internes à l'entreprise dans l'accompagnement d'un salarié en AT ou en MP,
- Développer une activité syndicale effective et cohérente afin de permettre à nos militants, élus et mandatés de reprendre la main sur le travail.

Contenus :

- Définir ce qu'est un Accident du Travail et une Maladie Professionnelle,
- Principes généraux de la Sécurité Sociale (Historique, financement, etc.), fonctionnement de la branche AT/MP,
- Accompagner les salariés dans la reconnaissance du caractère professionnel d'un accident ou d'une maladie,
- Les conséquences de l'AT ou de la MP sur le travail et l'emploi ? (juridiques, techniques, institutionnelles),
- Quelle action CGT pour transformer le travail au sein de l'entreprise et développer une stratégie syndicale à l'offensive pour prendre la main et agir ?



**INSCRIVEZ-VOUS AUPRES DE LA
STRUCTURE CONCERNEE.**

UL Bourg en Bresse - ul-cgt-bourgenbresse@wanadoo.fr

Juridique

Prudis - Session 3 deuxième partie

Durée : 5 jours.

Public : Les conseillers Prud'hommes.

Contenu : L'audience au Conseil de Prud'hommes :

- La saisie du Conseil de Prud'hommes.
- Méthode d'analyse juridique.
- Le délibéré (suite).
- La rédaction d'une décision et de son dispositif.
- La notification d'une décision.



Prudis - Session 4

Durée : 5 jours.

Public : Les conseillers Prud'hommes.

Contenu : Le contrat de travail

- Les critères d'existence du contrat de travail
- Nature et forme du contrat de travail
- Articulation entre conventions, Accords Collectifs et Contrat de travail
- Les clauses du contrat de travail
- Application pratique



Calendrier de formation 1er semestre

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 L		1 J		1 V		1 L		1 M		1 S	
2 M		2 V		2 S		2 M	Feuille de paie	2 J		2 D	
3 M		3 S		3 D		3 M		3 V		3 L	
4 J		4 D		4 L		4 J	Participer à la vie de la CGT Module 2 UL Bourg	4 S		4 M	RGPD
5 V		5 L		5 M		5 V		5 D		5 M	Participer à ... Module 3 UL Bourg
6 S		6 M		6 M		6 S		6 L		6 J	Word
7 D		7 M	Participer à la vie de la CGT Module 2 et 3 UL Ambrérieu	7 J		7 D		7 M		7 V	
8 L		8 J		8 V		8 L	Simplifier... UL Ambrérieu	8 M		8 S	
9 M		9 V		9 S		9 M	Négo PAP	9 J		9 D	
10 M		10 S		10 D		10 M		10 V		10 L	
11 J		11 D		11 L		11 J		11 S		11 M	Excel perfectionnement
12 V		12 L		12 M		12 V	Lutter contre les IED	12 D		12 M	
13 S		13 M		13 M	CSE	13 S		13 L		13 J	
14 D		14 M		14 J		14 D		14 M		14 V	
15 L		15 J		15 V		15 L		15 M	CSSCT	15 S	
16 M		16 V		16 S		16 M		16 J		16 D	
17 M		17 S		17 D		17 M		17 V		17 L	
18 J		18 D		18 L	CARSAT HIMÉ UL Ambrérieu	18 J		18 S		18 M	CARSAT ATMP UL Bourg
19 V		19 L		19 M		19 V		19 D		19 M	
20 S		20 M		20 M		20 S		20 L		20 J	
21 D		21 M		21 J		21 D		21 M		21 V	
22 L		22 J		22 V	Cogitiel débutant	22 L		22 M		22 S	
23 M		23 V		23 S		23 M		23 J	Lutter contre les VSS	23 D	
24 M	Niveau 2 - 2ème semaine	24 S		24 D		24 M		24 V		24 L	
25 J		25 D		25 L		25 J		25 S		25 M	Conseiller du salarié
26 V		26 L		26 M		26 V		26 D		26 M	
27 S		27 M		27 M	Prudis S3 - P2	27 S		27 L		27 J	
28 D		28 M		28 J		28 D		28 M		28 V	
29 L		29 J		29 V		29 L		29 M	Outil du trésorier	29 S	
30 M				30 S		30 M		30 J		30 D	
31 M				31 D		31 M		31 V		31 D	

Calendrier de formation 2ème semestre

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 L		1 J		1 D		1 M	Simplifier ... UL Bourg	1 V		1 D	
2 M		2 V		2 L		2 M		2 S		2 L	
3 M		3 S		3 M		3 J		3 D		3 M	
4 J		4 D		4 M		4 V		4 L		4 M	
5 V		5 L		5 J		5 S		5 M		5 J	
6 S		6 M		6 V		6 D		6 M		6 V	
7 D		7 M		7 S		7 L		7 J	CSSCT	7 S	
8 L		8 J		8 D		8 M		8 V		8 D	
9 M		9 V		9 L		9 M	Prudis S4	9 S		9 L	
10 M		10 S		10 M	Excel	10 J		10 D		10 M	
11 J		11 D		11 M		11 V		11 L		11 M	
12 V		12 L		12 J		12 S		12 M		12 J	
13 S		13 M		13 V		13 D		13 M	Communication	13 V	
14 D		14 M		14 S		14 L		14 J		14 S	
15 L		15 J		15 D		15 M		15 V		15 D	
16 M		16 V		16 L		16 M	Réseaux Sociaux	16 S		16 L	
17 M		17 S		17 M		17 J		17 D		17 M	
18 J		18 D		18 M	CSE	18 V		18 L		18 M	
19 V		19 L		19 J		19 S		19 M	Participer à la vie de la CGT Mod.1 UL Ambérien	19 J	
20 S		20 M		20 V		20 D		20 M	Niveau 2 - 1ère semaine	20 V	
21 D		21 M		21 S		21 L		21 J		21 S	
22 L		22 J		22 D		22 M		22 V		22 D	
23 M		23 V		23 L	Code du travail	23 M		23 S		23 L	
24 M		24 S		24 M		24 J		24 D		24 M	
25 J		25 D		25 M		25 V		25 L	Participer à la vie de la CGT Module 1 UL Bourg	25 M	
26 V		26 L		26 J	Cognitif perfectionnement	26 S		26 M		26 J	
27 S		27 M		27 V		27 D		27 M		27 V	
28 D		28 M		28 S		28 L		28 J		28 S	
29 L		29 J		29 D		29 M		29 V		29 D	
30 M		30 V		30 L		30 M		30 S		30 L	
31 M		31 S				31 J				31 M	

Attention : Niveau 2 - 2ème partie du lundi 20 au vendredi 24 Janvier 2025

La Charte du stagiaire

PREAMBULE :

La présente charte constitue un engagement partagé entre la structure de formation, le ou les formateurs et le ou les stagiaires de la formation syndicale.

Les formations syndicales CGT doivent permettre à chaque stagiaire de s'intégrer dans notre organisation syndicale et doivent correspondre aux objectifs pédagogiques déterminés par la confédération.

Ces formations constituent un espace interactif dans lequel sera respecté le stagiaire ainsi que le ou les formateur(s).

Dès le début de la formation, les téléphones portables doivent être éteints et les règles élémentaires de savoir vivre et de savoir être respectées.

Article I : PERSONNES CONCERNEES

La présente charte s'applique à tout stagiaire, quel que soit son statut, à partir du moment où il est inscrit à une session de formation dispensée par la CGT et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes de la présente charte lorsqu'il suit une formation.

Article II : HORAIRES DE FORMATION

Les stagiaires s'engagent à suivre l'intégralité de la formation.

Les horaires de formation sont définis par les intervenants et selon le contenu des modules de formation.

Les horaires seront communiqués aux stagiaires lors de la remise de la convocation. Ils sont rappelés par le formateur en début de stage.

Les stagiaires sont tenus de les respecter. Sauf circonstances exceptionnelles (enfants malades etc...), les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article III : ABSENCES ET RETARDS

En cas d'absence, de retard ou de départ anticipé, les stagiaires doivent avertir le formateur et se justifier.

De plus, conformément à l'article R 6341-45 du Code du travail, le stagiaire dont la rémunération est prise en charge par l'employeur s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article IV : FEUILLE D'EMARGEMENT

Les stagiaires doivent obligatoirement signer au fur et à mesure du déroulement de la formation, la feuille d'émargement que fait circuler le directeur de stage. C'est à partir de cette feuille d'émargement et du suivi du directeur de stage que les attestations seront délivrées, en fin de stage. De plus, les stagiaires sont tenus de remplir la fiche d'évaluation qui leur est remise par le formateur.

CONCLUSIONS :

La formation syndicale remplit les mêmes fonctions formatrices que la formation professionnelle. Elle doit permettre de former, d'informer les délégués, militants et syndiqués, afin de les préparer aux futures missions et responsabilités qui seront les leurs.

Elle revêt une importance capitale pour notre organisation et, à ce titre, chaque stagiaire doit prendre toute la mesure et la responsabilité de ces formations.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Stage ou Journée d'étude

Utiliser un bulletin d'inscription par stage

Union Locale :

Le syndicat de l'entreprise :

Mail du syndicat Téléphone :

Inscrit au stage

Date du stage :



En cas d'absence d'un stagiaire sans un délai de prévenance de 48h minimum (hormis cas de force majeur), un montant de 30 € par jour par stagiaire sera facturé au syndicat concerné.

NOM	PRENOM	ADRESSE PERSONNELLE	TELEPHONE	MAIL



Lors d'une demande de formation, attendre la confirmation d'inscription donnée par l'UD ou l'UL avant de faire les démarches auprès de votre employeur.

Fait le :

Signature du Secrétaire du syndicat :

Bulletin d'inscription à renvoyer : UD CGT de l'Ain - CS 60092 - 01003 Bourg en Bresse

udain-formation@cgt01.fr



3 Impasse Alfred Chanut
01000 Bourg en Bresse
mail : ihsctain@laposte.net
tél : 04 74 22 16 48



2023 - Manif retraite - Bourg en Bresse



2006 - Manif contre le CPE - Bourg en Bresse

***Nos archives sont
les témoignages
irremplaçables
des conditions
de vie, de travail
et de luttes ouvrières
de notre département.***



1936 - Bourg en Bresse

***Pour collecter la mémoire des
travailleuses, des travailleurs et des luttes de l'Ain***



Association pour l'**IN**formation et la **DE**fense des **CO**nsummateurs **SAL**ariés



INDECOSA CGT de l'Ain

3 Impasse Alfred Chanut 01000 Bourg en Bresse

04 74 22 94 47 - contact@indecosacgt01.com